

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2021
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ
DE HOPE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope a adopté à sa réunion du 1^{er} juin 2021 le Règlement numéro 306-2021 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope ;


Que ce Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 23 juin 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)


Nancy Castilloux
Directrice générale